

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 06 octobre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD**, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, Mme GUILLEMOT, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :

M. BROUARD à Mme GUILLEMOT
M. BOTREL à Mme DESMAS
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
M. ALIM à M. BRIMER
M. PIANTINO à Mme LE DOARÉ

ABSENTS : Mme CORMENIER, M. AFRICA

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL **06-10-2026-10**

Rapporteure : S. Guillemot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°07-04-2026-3 du Conseil Municipal du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

➤ Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés :

Référence cadastrale	Adresse	Date de renonciation
AN 195	17 allée de la Cosnille	08/09/2026
AL 524	10 rue de la Haute Gandonnière	08/09/2026
AK 48	4 avenue du Général de Gaulle	08/09/2026
AI 20, AI22	48 avenue du Maréchal Leclerc	08/09/2026

➤ **Décisions de la Maire:**

→ **28/08/2026 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Local de Santé porté par Rennes Métropole :**

Une subvention a été sollicitée auprès de Rennes Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat Local de Santé, afin d'organiser un événement à l'occasion d'Octobre Rose :

- Budget prévisionnel : 3 000 €
- Montant demandé : 1 500 €

→ **07/09/2026 : Avenant n°1 au contrat d'assurance responsabilité civile**

Un avenant n°1 au contrat responsabilité civile augmente de 50% la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2027.

→ **07/09/2026 : Avenant n°1 au contrat d'assurance protection juridique**

Un avenant n°1 au contrat protection juridique augmente de 50% la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2027.

→ **07/09/2026 : Contrat de maintenance du logiciel de gestion des cimetières :**

Un marché est conclu avec la société GESCIME 190 rue Robert Castel 29200 BREST pour la maintenance d'un logiciel de de gestion des cimetières aux conditions suivantes :

- Nombre d'emplacements : 1 310
- Services inclus : hotline illimitée, veille réglementaire, mise à jour annuelle, sauvegarde bi annuelle des données, site internet de l'espace funéraire, audit annuel
- Date de début du contrat : 13 septembre 2026
- Durée du contrat : 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 an soit jusqu'au 13 septembre 2029
- Prix : 704,78 € HT soit 845,74 € TTC par an révisable annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur

→ **14/09/2026 : Contrat de maintenance chauffage ventilation climatisation du groupe scolaire de la Clairière :**

Un contrat est conclu avec la société SPIE FACILITIES direction opérationnelle SPIE Ouest Centre 1 rue du Gros Guillaume 35650 Le Rheu pour la maintenance des installations de chauffage ventilation et climatisation du groupe scolaire de la Clairière aux conditions suivantes :

Le contrat comprend les prestations de maintenance préventive suivantes :

- Maintenance préventive de la centrale de traitement d'air
- Maintenance préventive split system
- Maintenance préventive annuelle de la ventilation mécanique contrôlée
- Maintenance préventive annuelle des radiateurs

Une astreinte 24/24 heures avec une intervention sous un délai maximal de 4 heures est prévue au contrat.

En contrepartie, une rémunération forfaitaire annuelle sera versée au prestataire pour un montant de 8 300 € HT.

→ 21/09/2026 : Contrat de maintenance du système de vidéophonie du groupe scolaire de la Clairière :

Un contrat est conclu avec la société CASTEL ZAC de la Ronde 10 route du Bois de la Casse 49680 Neuille pour la maintenance du système de vidéophonie du groupe scolaire de la Clairière.

Le contrat comprend les prestations suivantes :

- Mise en place d'une extension SIP pour permettre la mise à disposition d'un logiciel compatible avec les équipements mis en œuvre (portiers et smartphones)
- Assistance et maintenance

Le contrat étant souscrit dans le cadre de l'acquisition d'équipement pour 2 portiers et 2 smartphones acquis auprès de VDM Ouest (53960 Bonchamp lès Laval) pour un montant de 1 618 € HT, le forfait est gratuit et illimité durant la durée de vie des équipements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De prendre acte de ces décisions.

La Maire,



Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,



Youna LE HENANFF